

AVIS

AT.23.105.AV

Programme communal de développement rural de WALCOURT

Avis adopté le 24/11/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de WALCOURT
- *Auteur de projet :* DR(EA)²M
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 10/10/2023
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 17/11/2023

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Réaménagement de la place de Gourdinne
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 25/09/2023

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Walcourt, située dans la province du Hainaut et à cheval sur les régions agro-géographiques du Plateau limoneux hennuyer à l'ouest et du Condroz à l'est, est le résultat de la fusion administrative de 16 villages (Clermont, Castillon, Berzée, Rognée, Fontenelle, Thy-le-Château, Pry, Gourdinne, Chastrès, Walcourt, Vogenée, Tarcienne, Somzée, Laneffe, Fraire et Yves-Gomezée).

Au premier janvier 2020, elle comptait 18.426 habitants pour une superficie de 123,18 km².

La stratégie de développement repose sur quatre défis :

- des villages conviviaux où il fait bon vivre,
- une intégration du milieu naturel au développement de la commune,
- une économie locale de qualité,
- une mobilité permettant des alternatives à la voiture individuelle

Ces quatre défis sont déclinés en 15 objectifs.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de WALCOURT.

Le diagnostic permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Le Pôle regrette toutefois que le bilan de l'opération de développement rural précédente soit léger et exclusivement quantitatif et pas qualitatif, car se basant uniquement sur le nombre de projets conventionnés réalisés en développement rural.

Concernant la partie II, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle salue la variété de canaux utilisés – notamment la consultation des parents d'élèves et un site internet bien conçu. Le Pôle constate une bonne implication des participants, leur nombre étant néanmoins relativement faible – certainement en partie en raison des conditions sanitaires. Le Pôle encourage la commune à davantage inclure, dans la suite du processus, les nombreuses associations présentes sur le territoire.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de qualité correcte mais trop synthétique et peu détaillé quant aux apports du processus participatif.

A propos de la stratégie en partie IV, le Pôle estime qu'elle aurait pu être plus développée, mieux liée tant au territoire qu'aux opérations précédentes, ainsi qu'au diagnostic participatif ; il s'agit de montrer comment les enjeux identifiés sont traduits en objectifs.


Enfin à propos de fiches-projets, le Pôle regrette :

- La rédaction du lot 0 sous forme d'une liste de projets qui sont menés dans le cadre de diverses politiques communales, dont certains ne sont pas directement en lien avec l'opération de développement rural en cours d'élaboration ;
- Leur ventilation entre les lots 1, 2 et 3, qui ne semble pas refléter les vraies priorités : certaines fiches des lots 2 et 3 auraient pu être placées en lot 1.

Le Pôle encourage la réalisation d'un Schéma de développement communal et la création d'une CCATM. Il relève que ce projet faisait déjà partie des deux PCDR précédents de Walcourt mais n'a pas encore abouti. Le Pôle invite dès lors les autorités communales à désigner très rapidement l'auteur de projet et à mettre en place au plus tôt une CCATM.

De manière générale, le Pôle salue et encourage la dynamique supracommunale, notamment en matière de mobilité (par exemple, en ce qui concerne la ligne ferroviaire 132 et la problématique de la RN5/E420).

Enfin, le Pôle est favorable au projet repris en première convention visant à réaménager la place de Gourdinne.



Samuël SAELENS
Président